

Rapport d'Activités



2016/2017

oriGIn

Organization for an International
Geographical Indications Network

I. Un réseau véritablement mondial renforce la voix des IG : Comment utiliser efficacement les ressources tout en maximisant l'impact de notre action

Durant le dernier exercice biennal, plusieurs groupes d'Indications Géographiques (IGs) provenant d'un large éventail de secteurs et d'emplacements géographiques ont rejoint notre réseau mondial. Quelques exemples sont : Consorzio Prosecco (Italie), le Département de la soie de Thaïlande (Thaïlande), l'Organisme de gestion de l'AOP Safran de Taliouine (Maroc), la « Savile Row Bespoke Association » (Royaume-Uni), la « Harris Tweed Authority » (Royaume-Uni), l'Association « Piel de Ubrique » (Espagne), le « European Grouping of Territorial Cooperation Cities of Ceramics » (Italie, France, Espagne, Allemagne, Roumanie et Pologne), Consorzio Gorgonzola (Italie) et Consorzio Pecorino Romano (Italie). De plus, oriGIn Georgia a été établi en 2017 : Cela a apporté à notre réseau quelques 50 IG géorgiennes du secteur agroalimentaire, viticole et des spiritueux. **Cela confirme une tendance intéressante, par laquelle les IG de différents pays et secteurs joignent leur force. Si des différences entre secteurs persistent, les campagnes d'oriGIn prouvent que, grâce à une approche pragmatique, il est possible pour des groupements d'IG de différents secteurs et régions de travailler ensemble, d'utiliser les ressources efficacement et maximiser l'impact dans la poursuite d'objectifs communs (voir l'article suivant – Campagnes de lobby).**

II. Campagnes de lobby : Ensemble nous faisons la différence au niveau national, régional et mondial

Comme le lobby reste au cœur de notre travail, durant l'exercice biennal 2016-2017 oriGIn a continué de porter des initiatives visant à influencer les décisions majeures concernant la protection des IG au niveau national, régional et mondial.

- A. **Au niveau national**, nous avons analysé et fourni des commentaires aux autorités compétentes concernant les nouvelles lois sur les IG en cours de discussion dans plusieurs juridictions à travers le monde. Nous avons fait cela en coopération avec certains de nos membres spécialement concernés par ces lois et avons informé notre réseau au sujet des conséquences de ces lois. Comme exemple, en mai 2017, **nous avons examiné le projet national de loi sur la propriété industrielle du Mexique et, en coopération avec le « Consejo Regulador del Tequila » (CRT), nous avons porté à l'attention des autorités nationales les dispositions les plus critiques. En particulier celles en contradiction avec les obligations mexicaines résultant de l'Accord sur les ADPIC de l'OMC et de l'Accord de Lisbonne de l'OMPI sur la protection des appellations d'origine.**

Un autre exemple intéressant de campagne au niveau national est représenté par les USA, où les autorités nationales gardent une vision sceptique sur les IG et les groupes nationaux qui s'opposent à toute modification de la politique nationale vis-à-vis des IG, ont renforcé leurs efforts et ont investi des ressources importantes dans leurs campagnes de communication. **Pour travailler sur l'amélioration du cadre réglementaire aux USA pour les IG nationales et étrangères, oriGIn a décidé**

d'embaucher un représentant basé à Washington DC. Cela a été possible grâce au support financier du Consorzio Aceto Balsamico di Modena, de l'Interprofession du Gruyère, du Consorzio Grana Padano, de l'Association Suisse des AOP/IGP, du Consorzio Prosecco and du Consorzio Asiago. Depuis mars 2017, Mr. Jim Smith, qui possède une expérience de plus de 30 ans à Washington de collaboration avec les décideurs fédéraux et les représentants du secteur privé, collabore étroitement avec l'Association des IG des USA (« American Origin Products Association ») afin de sensibiliser les décideurs américains aux IG.

- B. Au niveau régional, dans le contexte de la réforme du Règlement EC 110/2008 sur les boissons spiritueuses, oriGIn – en coopération avec la « Scotch Whisky Association » (SWA) et Assodistil – a analysé le projet de règlement préparé par la Commission Européenne et a formulé des commentaires afin de s'assurer que les principes clés des IG soient pris en compte dans la réforme. Ces commentaires ont été transmis aux rapporteurs et aux rapporteurs fictifs du Comités du Parlement Européen travaillant sur la réforme. Une proposition intéressante a été faite sur les "fausses indications géographiques en transit à travers l'UE", ce qui pourrait devenir un précédent très intéressant pour IG concernant les vins, les produits agricoles et non agricoles. Cela peut renforcer la protection des IG au niveau européen.**

En outre, nous avons été impliqués dans plusieurs initiatives de la DG GROW (« Directorate general Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs ») et de la DG pour l'Agriculture et le Développement Rural concernant la mise en place d'un système harmonisé pour la protection des IG non agricoles au niveau européen. Durant les deux dernières années, **oriGIn a sans cesse rappelé la nécessité de mettre en place un système communautaire pour les IG des produits non agricoles qui soit simple et transparent, qui reconnaitrait le lien entre le territoire de production comme un élément essentiel, et qui ne crée pas de confusion avec le système d'IG existant dans l'UE.**

Ces activités au niveau européen, ainsi que celles liées aux traités bilatéraux de l'UE (voir ci-dessous), ont été réalisées par le biais d'un nouveau bureau européen d'oriGIn basé à Bruxelles.

Toujours au niveau régional, mais cette fois en **Afrique, oriGIn a obtenu le support du Ministère français de l'Agriculture et de l'Office de Propriété Intellectuelle Marocaine (OMPIC), afin d'explorer les options concernant l'établissement un bureau d'oriGIn à Casablanca. L'objectif étant de soutenir le mouvement grandissant sur les IG en Afrique et attirer de nouveaux membres d'un continent où le potentiel IG reste inexploité.**

- C. Au niveau mondial, nous avons concentré nos efforts sur la protection des IG dans les domaines génériques de premier niveau (gTLDs) et dans le contexte de négociations bilatérales ainsi que de l'Acte de Genève de l'Accord de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques :**

- i. **Sur le gTLDs**, nous avons organisé des événements à l'Assemblée de l'OMPI à Genève et à la Conférence mondiale sur le numérique de 2016 de l'Association internationale des marques (INTA) à Bruxelles. **En travaillant en collaboration avec le Comité Champagne et le « Consorzio del Prosciutto di Parma », nous avons toujours insisté sur les messages suivants : protéger les IG dans les gTLDs est un défi en terme de temps, ressource et connaissances. Fournir à tous les titulaires et bénéficiaires de droit de propriété intellectuelle des outils efficaces pour lutter contre l'utilisation illégale croissante de noms géographiques comme domaines de deuxième niveau est donc crucial. Les propriétaires de marque ont déjà la possibilité de bénéficier de la « Uniform Domain Names Dispute Resolution Policy » (UDRP), ce qui n'est pas le cas pour les bénéficiaires d'IG. Les gestionnaires de "Country code Top-Level-Domains" (ccTLDs) qui reconnaît les IG, au même titre que les marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle, comme un titre valide pour activer les mécanismes de règlement des conflits, le font de façon simple et efficace.** De plus, oriGIn a rejoint et a participé activement au "ICANN/GNSO Working Group on the Review of All Rights Protection Mechanisms (RPMs) in All gTLDs".

- ii. **Sur les négociations bilatérales concernant les IG, d'une part, nous avons poussé les parties à tenir compte des besoins des groupes dans l'élaboration des listes d'IG à inclure dans de tels accords.** A titre d'exemple, en 2017, dans le contexte de la négociation pour un accord bilatéral sur les IG entre l'UE et la Chine, oriGIn a facilité la coordination entre la Commission Européenne et les groupes d'IG concernés. Nous avons aussi été en contact avec les autorités chinoises en précisant que les oppositions fondées sur des "noms communs" et des "semi-génériques" ne sont pas conformes aux règles et aux principes de la propriété intellectuelle internationalement reconnus, en particulier avec les dispositions sur les IG de l'Accord sur les ADPIC de l'OMC. **D'autre part, nous avons travaillé pour la clarification des règles s'appliquant aux IG à la lumière de la prolifération d'accords internationaux.** Par exemple, suite à l'entrée en vigueur provisoire de l'Accord économique global (CETA) UE-Canada en septembre 2017, certaines questions se sont posées. Tel que le niveau de protection des vins et spiritueux de l'UE et du Canada protégés dans le cadre de l'accord de la Communauté européenne et du Canada sur le commerce des vins et des boissons spiritueuses (2003), dans lequel les règles concernant les IG sont moins fortes que celles continues dans le CETA. De même, on a souligné le besoin d'obtenir, pour des raisons de sécurité juridique, la liste des opérateurs canadiens autorisés, dans certaines circonstances, à continuer à utiliser des noms protégés maintenant au Canada.

- iii. **Sur l'Acte de Genève de l'Accord de Lisbonne, nous avons encouragé les Etats membres de l'OMPI à ratifier le nouveau traité.** A cet égard, un véritable registre international pour les IG sera extrêmement bénéfique pour les groupements, en particulier ceux des pays en développement, pour lesquels la protection sur les principaux marchés d'exportation représente un défi.

III. Nouveaux services pour fournir aux membres des outils utiles et positionner oriGIn en tant que leader d'opinion sur les IG

Dans un monde complexe et globalisé, offrir de nouveaux services est crucial pour des organisations de représentation d'intérêts comme oriGIn.

Notre principale réussite dans l'exercice biennal a été le répertoire en ligne de toutes les IG actuellement protégées dans le monde. La compilation liste dans l'ordre alphabétique 8.000 IG actuellement reconnues dans différentes juridictions autour du monde, en indiquant leur pays d'origine, la catégorie de produit, le type de protection légale (sui generis, acte législatif, décision de justice, marque), les pays tiers dans lesquels les IG sont protégées grâce à un accord bilatéral et des informations concernant les produits. Le répertoire montre qu'en dépit des différentes approches et traditions juridiques, tous les pays du monde ont des produits uniques enracinés dans leurs environnements géographiques qui contribuent au développement durable de leurs communautés.

Nous avons également créé l'un des sites le plus complet au monde d'informations liées aux IG. Au fil des années, oriGIn est devenue un acteur crucial dans les discussions internationales concernant les IG. Nous avons constamment développé des propositions concrètes et soutenu nos membres dans le cadre des négociations bilatérales majeures affectant les IG, les décisions de justice, les négociations multilatérales sur les IG (y compris la protection sur Internet), les enregistrements de marques en conflit avec les IG, les réformes des lois concernant les IG dans plusieurs juridictions, etc. **En 2017, nous avons inclus et mis à disposition toute cette information précieuse sur notre page web "Dossier et campagnes" :** <http://www.origin-gi.com/fr/activites/dossiers-et-campagnes.html>

Durant l'exercice biennal, nous avons également finalisé **le manuel « Challenges for Geographical Indications (GIs) in the context of the ICANN new generic Top-Level Domains (gTLDs) - A Manual for GIs Groups to Navigate the New Environment ».** Il représente une source précieuse d'information pour les groupes d'IG et les experts, qui ont besoin de naviguer dans l'environnement des nouveaux noms de domaine internet. Ce manuel montre les risques d'augmentation des frais juridiques pour les groupes d'IG, qui doivent surveiller et faire respecter les droits de propriété intellectuelle contre les tierces parties qui enregistrent des noms de domaines de deuxième niveau correspondant aux IG qu'ils représentent. De cette manière, ce manuel contribue à promouvoir, au niveau mondial, une discussion approfondie sur les moyens les plus efficaces d'assurer une protection efficace des IG dans l'environnement des noms de domaine Internet.

Pour finir, en préparation de notre Assemblée Générale de 2015 à Fortaleza, nous avons demandé à nos membres d'envoyer à oriGIn des vidéos officielles concernant les magnifiques

produits qu'ils représentent. Nous avons reçu plusieurs vidéos, qui avaient été diffusées à Fortleza, durant le festival des courts métrages sur les IG. Ensuite, elles ont été utilisées pour créer notre vidéo officielle "oriGIn Unique & United" (<https://youtu.be/IEugZL03fbY>), lancée en décembre 2016.

IV. Partenariats : l'établissement de collaborations stratégiques demeure une priorité pour notre croissance

Les partenariats sont cruciaux pour devenir une force véritablement mondiale, capable d'influencer les décideurs politiques à l'échelle internationale.

Dans l'exercice biennal, nous avons travaillé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'identification des priorités de durabilité pour les IG. La définition de ces priorités aiderait les IG à répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux portés par les questions de durabilité et à créer des alliances pour les surmonter (voir l'Annexe I – stratégie de développement durable pour les IG).

De plus, en 2017, en coopération avec l'agence de l'OMC et des Nations Unies « Centre du commerce international » (ITC), nous avons développé un cours en ligne « Adding Value to Origin Products Through Geographical Indications (GIs) ». Ce cours explore la valeur et les avantages de l'établissement d'IG pour les produits locaux présentant des caractéristiques uniques et présente aux participants les différentes options juridiques disponibles pour protéger les IG. **Le cours en ligne est disponible @ <https://learning.intracen.org/course/info.php?id=234> . Le cours est essentiel pour attirer de nouveaux membres dans les pays en développement.**

Nous nous sommes également associés à l'ASIPI ("Asociación Interamericana de Propiedad Intelectual", <http://www.asipi.org/en>), une organisation à but non lucrative spécialiste de la propriété intellectuelle, pour promouvoir nos initiatives dans nos réseaux respectifs en faveur des IG. **Pour oriGIn, ce partenariat est stratégique pour promouvoir le concept d'IG dans les Amériques.**

Pour finir, notre "GIs Specialized Law Firms Program" (<http://www.origin-gi.com/fr/activites/cabinets-d-avocats-specialises-dans-le-domaine-des-ig.html>) s'est avéré être utile pour nos membres. Dans un cas impliquant une falsification de Tequila commercialisée en Allemagne, le « Consejo regulador del Tequila » (CRT), agissant en vertu du règlement UE n°608/2013 du 12 juin 2013 concernant l'application des droits de propriété intellectuelle par la douane, a demandé la destruction des marchandises en cause. **Dans ce cas, le CRT a été assisté par le cabinet d'avocats allemand qui fait partie de notre programme et a bénéficié de ses compétences avec la réduction de 8% sur les honoraires prévue par le programme.**

V. Comptes (CHF)

	Budget 2018	Budget 2017	Execution 2016	Execution 2015	Execution 2014
REVENUS					
Redev. membres	300,000	243,000	241,127.22	246,587.01	240,166.26
Donateurs	140,000	250,000	162,437.71	192,278.43	239,305.37
Divers					
Total revenus	440,000	493,000	403,564.93	438,865.44	479,471.63
DEPENSES					
Salaires	290,000	285,000	281,180.80	270,722.30	270,208.05
Consultants	5,000	12,000	47,382.43	51,039.22	83,552.80
Voyages/événem.	10,000	56,000	34,406.58	25,461.96	31,656.46
Projets	15,000	45,000	9,252.20	55,276.37	59,532.21
Rep. UE	35,000	20,000			
Rep. Afrique	20,000	13,000			
Rep. US	60,000	47,000			
	435,000	478,000	372,222.01	402,499.85	444,949.52
FRAIS DE BUREAU					
	25,000	30,000	30,827.15	35,646.26	33,193.82
Total des dépenses	460,000	508,000	403,049.16	438,146.11	478,143.34
Résultat	-20,000	-15,000	515.77	719.33	1,328.29